

CONTRAT DE LOCATION

Loi N° 89-462 du 6 juillet 1989, modifiée par la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014

ENTRE LES SOUSCRIPTIONNÉS

M/M

Né(e) le 07.05.1976 à Akdagmadeni
demeurant 65 Rue Saint EXUPERY 015 LA VIGNE
éventuellement représenté(e) par
06 52 35 07 88

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E)

LE BAILLEUR

d'une part,

Et M/Mme

CLERC Patricia Nadine
Né(e) le 26.05.1959 à BOUSSOIN
demeurant

M/Mme

Né(e) le à
demeurant

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E)

LE LOCATAIRE

d'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit, le Bailleur louant les locaux et équipements ci-après désignés, au Locataire qui les accepte aux conditions suivantes.

DÉSIGNATION

Consistance : Appartement / Maison / Autre : (1)

Adresse : 32 Charles de Gaulle 0150 Cognac

Copropriété : Oui / Non (1)

N° de lot : Quote-part du lot :

Bâtiment Etage Porte

Nombre de pièces principales (destinées au séjour et au sommeil, éventuellement chambres isolées, conformément à l'article R. 111-1-1 du CCH, alinéa 3) :

Surface habitable (conformément à l'article R. 111-2 du CCH, alinéa 2 et 3) :

Dépendances : Cave N° Parking N° Garage N°

Chauffage : Collectif / Individuel (1)

Eau chaude : Collective / Individuelle (1)

Equipements communs : Antennes TV / Interphone / Gardien / Ascenseur / Vide-ordures /

Espaces verts / Fibre optique / Autre : (1)

DESTINATION

• HABITATION EXCLUSIVEMENT (1)

• HABITATION ET EXERCICE de la profession de (1), sous réserve de l'obtention par le Locataire des autorisations administratives nécessaires et celui-ci s'interdisant d'exercer dans les lieux une activité industrielle ou commerciale.

DURÉE

Le présent contrat prendra effet le 01.01.2015 pour une durée initiale de 01.01.2015 ans.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Loyers et Charges

Le loyer est payable d'avance et en totalité le de chaque mois, au domicile du Bailleur ou de son mandataire.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 450 € (en toutes lettres quatre cent euros cinquante))

Le montant de la provision sur charges est de € (en toutes lettres)

Soit un total mensuel de : € (en toutes lettres)

Il est rappelé que la provision sur charges est révisable chaque année en fonction des dépenses réelles. Le loyer sera automatiquement révisé le de chaque année en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE. L'indice de base est celui de (trimestre et année) dont la valeur s'établit à :

Loyer de référence (uniquement pour les locations situées dans les territoires mentionnés au 1er alinéa de l'article 17 de la loi du 06.07.1989).

Le loyer de référence est de € et le loyer de référence majoré est de €.

Loyer du précédent locataire (uniquement si l'ancien locataire a quitté les lieux depuis moins de 18 mois à la signature du présent contrat)

Le montant du dernier loyer acquitté par le précédent locataire est de €, versé le

Dépôt de Garantie

Le dépôt de garantie est fixé à 400 € (en toutes lettres quatre cent euros) correspondant à un mois de loyer.

Il est rappelé que le dépôt de garantie ne peut excéder un mois du loyer principal.

Clause de Travaux

Le Locataire (1) Bailleur (1) exécutera les travaux ci après décrits :

pour un montant de €. En conséquence, le loyer sera minoré (1) majoré (1) de pendant mois.

Clause Particulière

..... mobilier, téléviseur, table et chaises, microonde, bouteille de gaz,

En annexe du présent contrat les parties reconnaissent avoir remis ou reçu :

- un état des lieux dressé lors de la remise des clés (1)
- un contrat de caution solidaire (1)
- le dossier de diagnostic technique (1)
- la dernière régularisation des charges (1)
- le cas échéant, les quotes-parts afférentes aux lots loués pour chacune des catégories de charges ainsi que le budget prévisionnel de l'immeuble (1)
- le cas échéant, un extrait du règlement de copropriété ou de jouissance (1)
- ré(s)

RAYÉS NULS

..... mots
..... lignes

FAIT ALGERIE LE 01.01.2015

en originaux dont un remis à chaque signataire.

LE BAILLEUR ou son mandataire

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "

Lu et approuvé
[Signature]

LE(S) LOCATAIRE(S)

Signature(s) précédée(s) de la mention " Lu et approuvé "

LA CAUTION

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "

Lu et approuvé
[Signature]